

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :


(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : **N° d'inscription** :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le : / /



1.1

ÉVALUATION

CLASSE : Première

VOIE : Générale Technologique Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : Sciences économiques et sociales

DURÉE DE L'ÉPREUVE : deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme :

CALCULATRICE AUTORISÉE : Oui Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : Oui Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4

Cette épreuve comprend deux parties :

- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.

- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Participer à des sites de réseaux sociaux au cours de 12 derniers mois (en %)

	Oui	Non
Selon la catégorie socioprofessionnelle :		
- Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	79	21
- Cadres et professions intellectuelles supérieures	81	19
- Professions intermédiaires	73	27
- Employés	77	23
- Ouvriers	70	30
- Retraités	44	56
Selon l'âge :		
- 12-17 ans	70	30
- 18 - 24 ans	84	16
- 25 - 39 ans	82	18
- 40 - 59 ans	72	28
- 60 - 69 ans	58	42
- 70 ans et plus	38	62

Champ : Ensemble de la population de 12 ans et plus, en %.

Source : CREDOC, *Baromètre du numérique*, édition 2021.

Questions :

1. Présentez trois critères de construction des Professions et Catégories Socio-professionnelles. (3 points)
2. A l'aide du document, comparez la participation à des sites de réseaux sociaux des 12-17 ans à celle des 70 ans et plus. (3 points)
3. À l'aide du document, montrez que différents facteurs influent sur la sociabilité numérique des individus. (4 points)

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :


(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le : / /



1.1

Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Sujet : À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que le partage du risque peut avoir des effets positifs et négatifs.

Document 1 : Effet de la redistribution sur le niveau de vie (en euros) en 2020

	Les 10 % des personnes les plus modestes	Les 10 % des personnes les plus aisées
Niveau de vie avant redistribution	3 250	80 360
Prélèvements	-160	-20 240
Dont financement de la protection sociale (cotisations et contributions sociales)	-180	-7 680
Dont impôts directs	-20	-12 560
Prestations	7 470	310
Dont prestations familiales	1 850	110
Dont aides au logement	1 800	20
Dont prime d'activité et minima sociaux	3 470	90
Dont aides exceptionnelles	350	90
Niveau de vie après redistribution	10 820	60 350

Source : Insee - France, portrait social, 2021.

Document 2:

Lorsqu'un individu recourt au système de soins alors qu'il ne bénéficie d'aucune couverture maladie, le niveau de sa consommation de soins (et parfois même la décision de consulter) résulte d'un arbitrage entre la nécessité de se soigner d'une part et les dépenses de soins que cela engendre d'autre part. Si les personnes sont assurées, elles choisissent leur niveau de consommation principalement en fonction de considérations sanitaires puisque les dépenses de soins qu'elles assument deviennent nulles ou très faibles. Ces personnes ont alors intérêt à profiter de la baisse du prix des soins engendrée par la couverture du risque maladie pour consommer davantage de soins. Or, cette modification de la consommation de soins des individus bénéficiant de contrats d'assurance maladie n'est pas neutre pour l'ensemble des assurés. En effet, que le risque maladie soit géré par un monopole public ou des assureurs évoluant sur un marché, l'agrégation¹ de ces comportements individuels entraîne une augmentation des cotisations ou des primes. Ce résultat met en lumière les causes du risque moral *ex post*² : les assurés bénéficient directement de leur consommation supplémentaire mais ne supportent pas les coûts qu'ils engendrent, ceux-ci ne se répercutant qu'indirectement sur le montant des cotisations ou des primes.

Source: *Bulletin d'information en économie de la santé, questions d'économie de la santé*, Institut de recherche et de documentation en économie de la santé, n°53, Juin 2002.

1 : Agrégation : addition.

2 : Risque moral *ex post* : aléa moral pouvant résulter de la signature d'un contrat.